

COMPTE-RENDU

Paris, le 16 décembre 2021

DE LA PART DE

À L'ATTENTION DE

Laetitia TIFFAY / Direction gestion locative Christophe GERBENNE / Direction gestion locative Membres du CCLP Participants d'Élogie-Siemp

CONSEIL DE CONCERTATION LOCATIVE DU PATRIMOINE

Réunion plénière du 15 décembre 2021 (en visio conférence)

Liste des participant(s)

ÉLOGIE-SIEMP

Madame Valérie de BREM	Directrice générale	
Monsieur Christophe GERBENNE	Directeur de la gestion locative	
Madame Agnès BENREKASSA	Directrice territoriale Nord	
Monsieur Florent GROSTEFAN	Directeur territorial Sud	
Monsieur Yann MIGINIAC	Directeur technique et réhabilitation	
Madame Laetitia TIFFAY	Assistante du Directeur de la gestion locative	
Monsieur David DOS SANTOS	Responsable service infrastructure et support, DSI-SG	

Représentants des locataires

Monsieur Michel ANTOINE	CLCV	
Madame Annie BERTHON	CLCV	
Madame Marie-José CLÉMENT	CNL	
Madame Frédérique LECOCQ	Représentante des locataires au CA – élue CNL	
Monsieur Michel LEGLOIRE	CLCV	
Madame Michèle MOINDREAU	Représentante des locataires au CA – élue SLC- CSF	
Madame Calypso PRAT	SLC-CSF	

ORDRE DU JOUR

CONCERTATION

- ⇒ Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du 22 septembre et du 10 novembre 2021
- ⇒ Suivi des CCL1 et bilan des demandes de CCL2 avec organisation
- ⇒ Proposition de vote des modalités d'organisation des élections des représentants des locataires en vue de l'AO

INFORMATION / ÉCHANGES

- ⇒ Fonctionnement de l'astreinte : écoute, réponse, déclenchement d'intervention. Rapport fait à ES. Info de l'appelant. Demande d'Information des locataires « à froid »
- ⇒ Point GPIS (patrimoine couvert métropolisation)
- ⇒ Point d'étape enquête SLS / OPS
- ⇒ Point d'étape conventionnements
- ⇒ Point marchés :
 - Communication des marchés passés depuis la fusion et des nouveaux marchés 2021
 - Étape de la consultation du marché d'entretien ménager
 - Présentation des évolutions du marché REL
 - o Point sur les pénalités appliquées aux prestataires
- ⇒ La hausse de l'énergie et le coût du chauffage
- ⇒ Point d'étape concession parking
- ⇒ Information sur le remplacement de la box

PRÉAMBULE

En préambule, la **CNL** souhaite souligner que la visio pénalise certains représentants de locataires qui ne manipulent pas bien l'informatique ou ne sont pas équipés et qui sont de ce fait absents des réunions de concertation depuis le début de la pandémie.

Puisque nous ne savons pas lorsque nous pourrons enfin tous nous retrouver autour d'une table, la CNL propose donc que les réunions soient à compter de 2022 organisées en présentiel simultanément sur les 3 sites principaux : Ledru Rollin pour la Direction Territoriale Nord, Saint-Denis pour la Direction Territoriale Sud et au siège. La concertation y gagnerait et la CNL apprécierait grandement cet effort d'organisation.

ES: Cette solution est parfaitement envisageable. Il faudra organiser au mieux les salles avec une caméra et un écran. Nous ne serons pas en mesure de fournir un écran à chacun. Il faudra être vigilant afin de veiller aux temps de parole de chacun. Il est donc convenu d'organiser la prochaine réunion plénière ainsi.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU 22 SEPTEMBRE 2021 ET DU 10 NOVEMBRE 2021

Les comptes rendus sont validés à l'unanimité. Ils seront publiés rapidement sur l'espace locataire.

SUIVI DES CCL

L'organisation d'un CCL de niveau 2 a été proposée à toutes les associations pour lesquelles un CCL de niveau 1 a eu lieu. Les modalités ont été laissées à leur convenance.

7 demandes ont été formulées à la Direction Territoriale Sud et 9 à la Direction Territoriale Nord dont 6 CNL / 2 CLCV / 1 SLC-CSF. Il reste maintenant à proposer des dates. Ces rencontres pourront avoir lieu à la Direction Territoriale ou en visio mais nous restons ouverts à d'autres possibilités.

Organiser des réunions collectives avec plusieurs amicales de fédérations différentes ne semble pas opportun. En revanche, nous pouvons envisager de les organiser à la suite par demie journée en réservant un créneau d'1h par association sachant que les réunions à distance sont plus faciles à organiser.

La CNL informe que la majorité des amicales CNL souhaite que ces réunions aient lieu en présentiel, seules avec le bailleur.

Pour les agendas, on peut les organiser à la suite mais 1H30 serait plus approprié afin de laisser le temps de s'exprimer aux membres des amicales qui sont bénévoles et très investis. Il n'est pas réaliste d'organiser des réunions pendant les fêtes. Même si les réunions ont lieu en janvier 2022, il faut qu'elles comptent pour l'année 2021. Si c'est effectivement le cas, il est nécessaire de proposer des dates rapidement pour que chacun s'organise. De plus, les amicales attendent une réponse car normalement les CCL 2 auraient dû être organisés avant le 31 décembre ; il faut donc les contacter très vite.

ES: Sur l'accord des 3 fédérations présentes, nous allons prévoir 3 demi-journées sur la DTN pour la CNL, 1 pour la CLCV et une réunion pour l'association SLC-CSF.

La **CNL** ajoute que nous devons repartir des comptes rendus définitifs corrigés et actualisés envoyés par les responsables d'agence et évoquer le plan d'entretien du patrimoine.

ES : Nous associerons également les acteurs concernés par les différents sujets afin d'avoir les bonnes réponses.

Les 3 fédérations dont d'accord sur ces principes.

VOTE DES MODALITÉS D'ORGANISATION DES ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS DES LOCATAIRES EN VUE DE L'AO

Document envoyé en amont de la réunion présenté modifié

Afin d'avancer sur la consultation, nous devons nous mettre d'accord sur quelques points clefs qui seront repris dans le protocole à signer en début d'année prochaine.

Le groupe de travail se réunira autant que nécessaire sur le premier trimestre avec pour objectif une validation du protocole au Conseil d'Administration du mois d'avril.

Nous avons revu la communication afin d'intégrer les étapes prévues par le protocole national.

Nous avons choisi de fixer le scrutin en fin de période électorale afin de disposer d'un maximum de temps et d'un prestataire qui sera plus facilement disponible.

Nous devons notamment nous prononcer sur les modalités de vote : dépouillement manuel qui serait plus long et dont il nous semble que l'issue pourrait être plus facilement remise en question (nombreux cas de votes invalides).

Selon les échanges que nous avons eus avec certains prestataires, le vote par codes-barres semble présenter l'avantage d'être plus fiable, plus rapide et plus simple. Nous savons qu'il est possible de demander à ce que le code-barres soit aléatoire quelle que soit la liste afin de rendre l'identification des listes impossible. L'AFOC a fait annuler une élection pour cette raison ; ce sera donc un point essentiel si cette solution est retenue.

Nous souhaitons encourager le vote et faciliter la lecture des informations par une affiche A0 qui serait apposée pendant la période électorale dans chaque entrée/hall en fonction de la configuration des immeubles et sur laquelle chaque candidat disposera d'un espace.

Nous pourrons également prévoir une hotline tenue par un prestataire et non par E/S pour accompagner les locataires qui auraient besoin d'aide pour voter notamment sur internet.

Enfin, concernant les étapes de communication, les textes seront validés en concertation.

Sur les modalités de vote et la date du 14 décembre 2022 :

ORGANISATION	Favorable au vote par double enveloppe	Favorable au vote par codes-barres	Date des élections (14/12/2022)
SLC-CSF	31,43%		31,43%
CNL	Ne se prononce pas	Ne se prononce pas	Ne se prononce pas
CLCV	18,95%		18,95%
DAL	Absent		Absent
AFOC	Absent		Absent
TOTAL	50,38%		50,38%

La CNL n'ayant pas de consigne au niveau national et fédéral ne peut se prononcer.

ES: Nous allons donc lancer une consultation avec les deux possibilités, vote internet + vote par bulletin classique ou par carte à code barre, incluant une relance par SMS et mail pour inciter au vote ainsi que la hotline.

Nous avons des difficultés à mobiliser les locataires et le vote par double enveloppe ne dégage pas une image de modernité. Le Directeur de la Gestion locative invite les fédérations à rediscuter du sujet en interne.

Nous devrons arrêter ensemble la liste des résidences qui seront amenées à voter au regard des futurs conventionnements.

La CLCV souhaite savoir comment seront pris en compte les immeubles conventionnés entre avril et octobre.

ES: Nous regarderons lesquels seront terminés à la fin de l'année et les inclurons. Nous discuterons des éléments à prendre en compte comme la date de signature de la convention.

Concernant les conventionnements sans travaux, nous pourrions éventuellement prendre en compte le conventionnement dès lors que nous avons reçu la délibération du Conseil de Paris afin de tenir compte des délais importants de mise en place des conventions.

FONCTIONNEMENT DE L'ASTREINTE : écoute, réponse, déclenchement d'intervention. Rapport fait à ES. Information de l'appelant. Demande d'information des locataires « à froid ».

Tableau relatif au traitement des différents appels par notre prestataire gérant l'astreinte transmis en amont

Nous ne sommes pas satisfaits de la prestation de Sofratel. Sa capacité d'analyse des problèmes n'est pas la hauteur et les cadres d'astreinte sont très souvent appelés pour des problèmes que le prestataire aurait dû gérer en toute autonomie. De plus, leur réseau d'entreprises est défaillant.

Nous n'avons donc pas reconduit le marché et relancé un appel d'offres. Le marché a été attribué à Repartim qui n'est autre que le nouveau nom de Carglass Maison suite à un changement de gouvernance. La gestion de l'astreinte avec des interventions techniques est une spécificité parisienne, peu de prestataires proposent ce type de service. Repartim travaille également pour Paris Habitat et RIVP.

Les situations transmises sont amenées à évoluer ou être complétées mais elles reprennent les règles de gestion de base. Le prestataire doit ainsi être autonome pour gérer la grande majorité des appels en fonction de ces données.

La CNL précise qu'il est nécessaire d'informer les locataires qu'un prestataire gère les appels du soir et des week-end pour ES. Il doit en outre être courtois et bien accueillir les locataires, donner une solution au problème rencontré et le rassurer même si la solution ne peut être mise en place avant le lendemain. L'astreinte ne rappelle pas pour informer que le problème est résolu et les locataires ne rappellent pas car le coût de l'appel est surtaxé.

Actuellement les délais d'intervention sont souvent longs alors que dans bien des cas, la réactivité permet de ne pas étendre ou aggraver le problème à l'instar des fuites d'où l'importance de bien analyser le problème rencontré.

ES : Ce constat ne s'applique qu'à Sofratel et nous mettrons évidemment l'accent sur cet aspect avec le nouveau prestataire.

Concernant la résolution du problème, nous allons voir avec le nouveau prestataire s'il est possible de donner le retour de l'intervention par SMS au locataire qui a signalé le problème.

En parallèle, nous travaillons sur la transmission des comptes rendus d'intervention avec nos prestataires. Pour éviter de payer le surcoût de la communication, il est désormais possible d'appeler le SRL pour être mis en relation avec l'astreinte gratuitement en tapant le « 1 ». Pour mémoire, cette solution a été mise en place car nous n'avons pas la possibilité de modifier la tarification du numéro qui est attaché au numéro lui-même.

Nous joindrons une information avec l'avis d'échéance du mois de mars après un mois de mise en œuvre avec REPARTIM.

La CLCV signale des problèmes de délais majeurs qu'il faut améliorer. Ces délais d'intervention ne sont d'ailleurs pas communiqués au locataire. S'ajoute à cela un problème de suivi. La possibilité de recevoir un SMS constituerait un grand progrès.

L'accès aux résidences par les prestataires pose très souvent problème et ce n'est pas au locataire d'ouvrir la porte ni de l'accompagner. Les prestataires doivent pouvoir disposer des codes immeubles et avoir accès aux boites à clé. Les prestataires oubliant parfois de remettre la clé, il faudrait demander aux gardiens de vérifier que celle-ci a bien été remise après intervention.

La CNL précise qu'il n'y a pas de boite à clé dans toutes les résidences et qu'il arrive que les locataires ne contactent pas l'astreinte au vu de la complexité du site et préfèrent attendre le retour du gardien.

ES: Les codes sont transmis à Sofratel et c'est donc Sofratel qui est défaillant dans la communication des informations. En cas de difficultés d'accès à un bâtiment, Sofratel devrait rappeler le cadre d'astreinte et non un locataire. Nous travaillons actuellement sur l'amélioration des cheminements.

La CNL demande si le prestataire nouvellement désigné aura bien accès au logiciel contenant les noms et coordonnées des prestataires et s'il est possible de transmettre aux représentants des locataires la liste des prestataires sous contrat avec ES.

ES confirme que Repartim a bien accès aux coordonnées des prestataires sous astreinte. La liste de ces prestataires sera transmise aux membres du CCLP.

POINT GPIS (PATRIMOINE COUVERT - MÉTROPOLISATION)

Note envoyée en amont de la réunion.

Le GPIS est un groupement indépendant de bailleurs qui est financé par les bailleurs et qui interviennent pour le moment uniquement sur le territoire parisien. A l'origine, il ne couvrait que les quartiers politique de la ville, aujourd'hui il intervient de manière plus large sur les arrondissements de 10 à 20.

ES représente moins de 5% de patrimoine couvert par le GPIS, Paris Habitat, 70% et la RIVP, 15%. Les 10 % restant concernent des ESH telles que ICF la Sablière et I3F par exemple.

Par souci d'équité notamment pour les locataires de banlieue des bailleurs parisiens, le dispositif va être étendu à la petite couronne.

Un projet spécifique sur le territoire de Plaine Commune avec une direction territoriale qui pourrait s'ouvrir à Saint-Denis est en cours.

Dans ce cadre, nous avons souhaité intégrer les patrimoines d'Ivry et de Villejuif qui seront couverts à partir du second semestre 2022.

Pour ES, la liste du patrimoine couvert en 2022 intègre en totalité les 19 et 20^{ème} arrondissement ainsi que la quasi-totalité du 18^{ème}.

La CLCV demande pour quelle raison le 15^{ème} n'est-il plus intégré et comment le GPIS informe-t-il le bailleur des interventions de la nuit.

ES: Tous les matins un rapport est envoyé sur les interventions de la nuit. S'agissant des arrondissements couverts, nous devons arbitrer en fonction du nombre d'interventions réalisées : le 15^{ème} ne comptait qu'un site sur lequel peu d'appels avaient été enregistrés.

Le **SLC-CSF** a constaté une différence significative entre l'activité générale de 2020 et celle de 2021 et souhaite connaître les raisons de cette baisse assez conséquente.

ES: Le GPIS effectue moins de rondes systématiques au profit de rondes ciblées en fonction des appels et des difficultés connues. La base de logements surveillés a été élargie afin d'intervenir en priorité sur les quartiers sensibles.

La CLCV demande si l'information est affichée dans tous les halls d'immeuble concernés par le périmètre du GPIS.

ES le confirme.

La CNL s'interroge sur le fait que seuls certains immeubles d'un groupe immobilier bénéficient du GPIS. La liste transmise est-elle bien à jour ?

ES: Il ne peut y avoir de distinguo, un groupe immobilier comportent tous les immeubles et tous les logements.

Une mise à jour de cette liste sera effectuée pour intégrer tous les logements du groupe 8013 - Chevaleret Dunois et un affichage sera apposé dans tous les halls.

La CLCV demande si le GPIS intervient sur les parkings car il y a actuellement des squats sur certains.

ES le confirme et précise que des rondes ciblées sont organisées notamment sur la résidence Jaurès au vu des récents évènements.

La CNL est favorable à la réduction des tournées systématiques d'autant qu'elles avaient lieu en fin d'après-midi, les problèmes arrivant plus tard dans la journée. La CNL demande si l'activité du GPIS représente une plus-value pour l'amélioration du quotidien des locataires.

ES: C'est une plus-value évidente et une des réponses importante pour assurer la tranquillité résidentielle même s'il n'intervient pas sur la voie publique qui reste du domaine de la police.

La CNL souligne qu'il est dommage de devoir faire face à des problèmes de coût et devoir faire des choix sur les sites pris en charge par le GPIS. Il est important de savoir que ce dispositif a une réelle utilité.

ES: Cela fait 16 ans que le GPIS existe et il serait à craindre que la situation se dégrade s'il n'y en avait plus. ES attend un retour plus qualitatif du nouveau système d'information du GPIS.

La CNL demande quelle est l'articulation entre le GPIS et la police municipale.

ES: Une charte ayant pour objectif de coordonner les moyens opérationnels sur le terrain entre la Police municipale de la ville, le GPIS, la Préfecture de Police et le Parquet est actuellement en cours de rédaction. Elle permettra de fluidifier les interactions et les retours des différents acteurs pour éventuellement engager des suivis particuliers pouvant conduire à des procédures en cas notamment de trafic de stupéfiants par exemple. Elle devrait être finalisée au cours du premier trimestre 2022. C'est une convention que Paris Habitat a déjà expérimentée.

La CNL souligne qu'il faut davantage de moyens humains pour assurer plus de tranquillité sur l'ensemble des sites.

ES propose aux représentants des locataires d'organiser une réunion avec le GPIS pour présenter le dispositif ainsi que participer à une ronde pour ceux qui le souhaitent. Sur les sites rencontrant des problèmes de sécurité, il est également possible de convier le GPIS à des CCL.

POINT D'ÉTAPE ENQUÊTE SLS / OPS

Chiffres transmis le jour de la séance

Nous avons le meilleur taux de réponse par internet avec 56% de répondants.

Nous avons constaté un manque de régularité dans la saisie, c'est pourquoi certains locataires ont été relancés alors qu'ils avaient bien répondu.

Un point serait fait avec le prestataire pour qu'à l'avenir le traitement des enquêtes soit plus régulier.

POINT D'ÉTAPE CONVENTIONNEMENTS

Toutes les réunions publiques ont eu lieu sauf celle du 17^{ème}. Nous allons tenter une réunion mixte : une salle et la possibilité de participer en visio afin d'augmenter le taux de participation.

Les enquêtes sociales seront lancées mi-janvier et les conventions signées à la mi-juillet, ce qui représente environ 800 logements.

COMMUNICATION DES MARCHÉS PASSÉS DEPUIS LA FUSION ET DES NOUVEAUX MARCHÉS 2021

Présentation envoyée en amont de la réunion

Les marchés ont une durée variable en fonction des spécificités de l'activité (moyenne de 4 ans). La **CNL** demande s'il est possible d'ajouter la durée de chacun de ces nouveaux marchés.

ES transmettra la présentation actualisée.

La **CLCV** demande s'il est possible d'avoir les CCTP de ces nouveaux marchés comme le curage, la vidéosurveillance et les portes de parking.

ÉTAPE DE LA CONSULTATION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN MÉNAGER PRÉSENTATION DES ÉVOLUTIONS DU MARCHÉ REL

Présentation envoyée en amont de la réunion

Les marchés d'insertion sont limités à 3 ans avec la commande publique, c'est la raison pour laquelle les lots n'ont pas tous la même durée.

Nous ne pouvons pas encore vous communiquer le nom du prestataire car il faut attendre 10 jours avant de pouvoir communiquer l'attributaire d'un marché après la désignation en CAO.

Le SLC-CSF demande si le coût horaire est disponible dans les CCTP.

ES: Le coût horaire est disponible dans la DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) mais il sera communiqué dans le cadre du contrôle des charges (fiche résidence).

Les nouveaux plannings d'entretien seront affichés dès le début du mois de janvier précisant à la fois les prestations et la fréquence de passage, et les coûts seront communiqués par ailleurs.

La CNL souligne qu'il est important que les plannings soient affichés mais il faut également s'assurer de la réalisation des passages en nombre et de la qualité de la prestation car c'est le principal problème aujourd'hui. D'ailleurs, il faut croire les locataires lorsqu'ils signalent un problème car ils payent et non pas d'intérêt à mentir notamment sur l'entretien des rails des cabines d'ascenseurs. Les représentants des locataires n'ont pas à faire ce contrôle. Il sera nécessaire de discuter de la réduction qui sera appliquée sur ces deux sujets.

ES: Nous sommes désormais parfaitement organisés pour les contrôles avec un bilan trimestriel et nous mettons en place avec les prestataires défaillants des actions correctives lorsque la prestation n'est pas correctement réalisée.

POINT SUR LES PÉNALITÉS APPLIQUÉES AUX PRESTATAIRES

La CLCV rappelle que les locataires n'ont pas à payer une prestation qui n'est pas réalisée et qu'il serait juste de leur rétribuer tout ou partie des pénalités appliquées.

ES: Nous avons déjà abordé ce sujet et aucune rétribution des pénalités ne sera reversée aux locataires. La prestation n'a certes pas eu lieu à la date convenue mais a tout de même été réalisée.

La CNL constate que le montant des pénalités appliquées pour non-respect des interventions à SAPIAN est important car il arrive en tête du classement : il est choquant de ne pas reverser une partie de ces pénalités aux locataires alors que ça se répète régulièrement et que nombre d'entre eux ont été bloqués pendant une demi-journée.

ES: Nous avons tout à fait conscience que cela impacte la satisfaction du locataire mais aucun bailleur ne procède de la sorte.

La CNL insiste sur le fait que certains locataires rencontrent des difficultés avec leur employeur à force de prendre des demies journées pour rien. C'est un manque de respect de ne pas leur reverser une petite contribution.

ES: Nous faisons tout ce qu'il nous est possible de faire pour améliorer la situation et faire respecter les procédures mises en place.

LA HAUSSE DE L'ÉNERGIE ET LE COÛT DU CHAUFFAGE

Note envoyée en amont de la réunion

La CNL pense qu'il serait judicieux de préciser dans la communication aux locataires les aides automatiques et celles qui nécessitent une démarche de leur part ou d'un acteur de la vie sociale.

ES: Pour les salariés, c'est l'employeur qui déclenche la prime énergie, les caisses de retraite et Pôle emploi pour les personnes sans emploi. Pour les autres cas, il faut se déplacer au CCAS. Cette communication sera jointe à l'avis d'échéance du mois de janvier en fonction des modes de chauffage et en distinguant le patrimoine de banlieue.

Nous enverrons les textes aux représentants des locataires pour relecture et avis au cours du mois de janvier.

La **CNL** précise que le versement de la prime est conditionné à la situation du mois d'octobre. Pour les multi employeurs c'est l'employeur principal qui doit verser cette prime.

SLC-CSF s'interroge sur l'augmentation de 20% des provisions qui ne correspond pas à la projection de 49%. Cette différence risque de créer de réelles difficultés pour certaines personnes.

ES: Nous avons fait le choix de nous baser sur le prix de l'énergie gaz de 2023 et sur un hiver doux puisque chaque année nous constatons une rigueur climatique plus clémente. Nous savons qu'il y a un risque mais cette augmentation a pour but dans un premier temps d'amortir un peu cette hausse.

POINT D'ÉTAPE CONCESSION PARKING

Le déploiement ayant commencé, si un manquement est constaté au niveau de la concertation, il faudra le signaler à Louis Valère MARIELLE et au responsable d'agence.

La CNL fait remarquer qu'il sera difficile de savoir si une visite a lieu alors qu'on n'a pas été invité.

ES: Si la signalétique de couleur rose a été apposée, c'est qu'une visite a eu lieu. En ce cas, il suffira de nous informer et nous organiserons le cas échéant une nouvelle visite.

La CNL fait remarquer qu'en page 8 et 9 du CCP, les articles 9.2 et 9.6, il est prévu que le cheminement soit vu sur demande de l'association et ce n'est pas ce qui est annoncé en séance. Le cahier des charges ne mentionne aucune contrainte de moyen ou d'obligation de résultat pour que les clients du prestataire n'arrivent pas jusqu'aux parties communes des logements. On comprend pourquoi le CCP n'a pas été transmis avant publication suite aux différents groupes de travail sur le sujet.

ES: Ils seront parfois obligés de passer par les parties communes. ES et Yespark se sont engagés à organiser des réunions avec les associations sur les cheminements.

En terme de signalétique, on incite les clients Yespark à circuler via un cheminement mais on rencontre un problème sur certains parkings dont les portes sont des portes de sécurité sur lesquelles un sens interdit ne peut être apposé.

Une note de rappel sera faite par la DGL à destination de Yespark et des agences pour leur rappeler les engagements pris.

INFORMATION SUR LE REMPLACEMENT DE LA BOX

Présentation projetée en séance qui sera transmise après la réunion

Le but est de sécuriser les échanges de fichiers et nous avons l'obligation de répondre aux exigences de sécurité en matière informatique.

Les dossiers de la box seront conservés et transférés sur le nouvel espace SharePoint sous la forme d'un seul dossier archives afin de ne pas avoir à renvoyer un lien par dossier.

Pour les appels à projet, nous réfléchissons à mettre en place une saisie assistée qui permettra de saisir son projet et de retranscrire dans un fichier Excel l'ensemble des données.

AGENDA

Fin janvier, nous organiserons un groupe de travail d'une heure sur le SRL autour d'une préoccupation : quelles sont les questions que vous avez posées au SRL et pour lesquelles vous êtes étonnés de ne pas avoir eu une réponse en direct ?

Nous communiquerons un planning des réunions de concertation pour le premier trimestre d'ici la fin d'année.

La prochaine réunion du CCLP aura lieu le 23 mars 2022 à 14h00 en présentiel et en visio-conférence.

Christophe Gevoenne Directeur Gestion Locative 8 boulevard d'Indochine 75924 Paris cedex 19